



Maturité spécialisée (MS) - santé VALIDATION DU STAGE NON-SPECIFIQUES

Expérience(s) professionnelle(s) effectuée(s) dans le cadre de la maturité spécialisée
(à remplir par le (la) candidat(e))

Le (la) candidat(e) complète une ligne du tableau ci-dessous.

Le (la) candidat(e) joint une attestation et une copie du contrat du travail ou du cahier des charges.
Aucun stage n'est validé sans ces pièces justificatives.

Nom et prénom du candidat / de la candidate

.....

	Période	Lieu	Activité	Nombre de jours ou semaines	Visa réservé au GYB
1					
2					
TOTAL					

Rappel :

- 6 semaines d'expériences professionnelles non spécifiques au minimum (30 jours) doivent avoir été effectuées après l'obtention du certificat de culture générale et avant le 31 juillet au terme de l'année de maturité spécialisée. Cette expérience peut se dérouler au maximum dans 2 institutions.
- La planification du stage est de la responsabilité du candidat / de la candidate. Sa validation est de la responsabilité du répondant du GYB.

Lieu et date

Signature du candidat / de la candidate